

Compte Rendu

Comité de gestion

Le mercredi 21 décembre 2011

Étaient présents :

Alain Lauzier (par conférence téléphonique)
France Charbonneau
Claude Chartrand
Renaud Lachance
Lucie Latulippe
Robert Pigeon

L'ordre du jour proposé est accepté.

1. Nouveau locaux
Le dossier évolue selon l'échéancier.
2. Ressources humaines :
 - 2.1. L'organigramme corrigé est déposé de même qu'une version détaillée qui sert de document de travail pour la planification des locaux et les prévisions budgétaires;
 - 2.2. En réponse à une demande officieuse d'Alain Lauzier, il apparaît évident que le Ministère de la Justice du Québec ne veut pas donner d'avis juridique formel sur cette question. Devant ce refus d'engagement, les membres du Comité de gestion décident qu'une demande écrite sera formulée au Secrétaire du Conseil du Trésor avec copie au Secrétaire général du gouvernement et au sous-ministre de la justice. Cette lettre sera signée par la Secrétaire de la Commission. (Alain/ Lucie);
 - 2.3. Conditions d'engagement des futurs employés
Les résultats d'une rencontre de travail avec Mme Julie Blackburn, secrétaire associée aux marchés publics, concernant la gestion contractuelle des organismes publics sont présentés. Seules des exceptions touchant la nature confidentielle des informations ou l'intérêt public permettent de conclure des contrats de gré à gré supérieur à 100 000\$. De plus, certains contrats de services de plus de 1000 000\$ tel les services juridiques et l'engagement d'un enquêteur peuvent également être conclu sans appel d'offre. Dans le cas des services juridiques, les tarifs sont normés et un CT de dérogation est requis pour en déroger;
3. Ressources informationnelles
 - 3.1. Site WEB
Après une révision, la proposition de texte rédigée par Sonia sera distribuée aux membres du comité pour commentaires. (Lucie/ Claude);
 - 3.2. Ligne 1 800
2 lignes 1 800...seront mises en places
Il faudra identifier dans le plan de classification que les renseignements personnels sont non accessibles.

Des vérifications seront effectuées à savoir :

- une autorisation d'écoute est-elle nécessaire?
- une ordonnance de non publication demeure-elle valide lorsque les documents sont déposés aux archives? (Ali;

3.3. Gestion documentaire

La commission fera elle-même l'acquisition du logiciel de gestion documentaire dont le coût n'excédera pas 25 000\$;

4. Ressources matérielles

L'aménagement de l'ensemble des bureaux sera finalisé durant la fin de semaine du 27 janvier prochain.